

PONTHIEU



Silence, on tourne

Le cinéma s'installe dans le Ponthieu. Plusieurs scènes du film « Road Games » seront tournées. **Page 8**

FRIVILLE-ESCARBOTIN



Pôle Emploi au mois d'août

Les demandeurs d'emploi font-ils une pause dans leur recherche ? La fréquentation à Pôle Emploi baisse en août. **Page 12**

MERS-LES-BAINS



Fin de l'open de tennis

Le tournoi a réuni 223 personnes dont des Hollandais et Ukrainien. **Page 13**

ENVIRONNEMENT

L'État pourrait renoncer à la défense contre la mer

Le Plan de prévention des risques falaises picardes entre dans sa troisième étape. L'État esquisse un désengagement financier de l'entretien des moyens de lutte contre les flots.

L'État va-t-il abandonner la défense contre la mer ? C'est la question qui se pose alors que le Plan de prévention des risques (PPR) falaises picardes entre dans sa troisième phase pour les communes d'Ault, Saint-Quentin-Lamotte et Woignarue (lire ci-contre).

Une réunion portant sur le dossier a eu lieu le 9 juillet à la sous-préfecture. Le sous-préfet d'Abbeville, Jean-Claude Geney, des représentants du syndicat mixte Baie de Somme grand littoral picard et des élus locaux y ont pris part. Le compte rendu de la réunion, consultable sur le site internet de la préfecture, mentionne que Marthe Sueur, le maire d'Ault, a interrogé les participants sur « le devenir des moyens de protection » contre la mer.

Le sous-préfet a présenté un scénario d'abandon des ouvrages de défense, « qui ne préjuge pas de la décision finale », d'après la préfecture. Mais qui esquisse un désengagement financier de l'État. « Le phénomène (NDLR : d'érosion des falaises) est irréversible et le coût de l'entretien trop important par rapport au bénéfice », a indiqué Jean-Claude Geney. Avant de poursuivre : « Le rapport coût-bénéfice démontre que l'entretien des moyens de protection est désavantageux ».

Des ouvrages responsables « d'une érosion accrue »

Également présent à la réunion, un membre du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) – qui a diagnostiqué l'état du trait de côte – a ajouté que « les éléments de protection sont extrêmement coûteux, peu efficaces et nécessitent un entretien voire un renouvellement tous les 20 à 30 ans ».

Les deux responsables sont allés plus loin, invoquant « des effets négatifs » des outils de protection qui aggraveraient le recul du trait de côte. Ces derniers, comme les épis, seraient responsables « d'une érosion accrue ».



L'aménagement de la zone du Moulinet, à Ault, doit permettre un repli car l'érosion des falaises menace des habitations.

Par ailleurs, le vieillissement et la dégradation des ouvrages « entraînent des modifications (...) pouvant générer de l'érosion ».

Pourtant, un chantier de construction de 24 nouveaux épis pour protéger Cayeux-sur-Mer a débuté à l'automne 2013. Pour un coût de 19 millions d'euros. En visitant le chantier en janvier 2014, le ministre de la mer Frédéric Cuvillier avait plaidé pour une hiérarchisation de « l'engagement des finances publiques en matières de travaux et d'aménagements ».

Ces orientations inquiètent les membres d'Ault environnement qui ont épluché les documents relatifs au PPR. « On constate que le trait de côte ne bouge pas là où il est protégé, assurent Bernard Motuelle et Hélène Busnel, respectivement président et trésorière de l'association. En revanche, il y a de fortes variations du trait de côte au niveau

« Si on ne fait rien la mer va continuer à gagner du terrain. Pas besoin de sortir de l'ENA pour savoir ça ! »

Marthe Sueur, maire d'Ault

de Bel Air (NDLR : un quartier aultois) où il n'y a pas d'ouvrage de protection. » Ils dénoncent « un processus orienté politiquement, qui ne correspond pas aux réalités du terrain ».

De son côté, Marthe Sueur (sans étiquette, sensibilité de droite) veut se défendre « pour que l'on continue d'entretenir et de consolider les remparts contre la mer. Car si on ne fait rien, elle va continuer à gagner du terrain. Il n'y a pas de besoin de sortir de l'ENA pour savoir

ça ! » Jean-Claude Buisine (Parti socialiste), le président du syndicat mixte – chargé de l'aménagement du littoral en qualité de maître d'ouvrage pour les chantiers – indique qu'il faut attendre les résultats du PPR, « puis nous pourrons faire des propositions à l'État ».

L'opposition dénonce un PPR « ciblé »

Pour Marcel Le Moigne (sans étiquette, sensibilité de gauche), leader de l'opposition au conseil municipal, « le PPR semble bien ciblé et dans la continuité de ce qui a déjà été fait jusqu'à présent ». Concernant le possible désengagement de l'État, l'élu assure « ne pas s'attendre à autre chose ». Il demande des informations précises sur les différentes expertises menées sur les falaises et annonce que la question sera mise sur la table par l'opposition lors du prochain conseil municipal, début septembre.

Une phase d'enquête publique en 2015

Le plan de prévention des risques (PPR) est un outil réglementaire visant à garantir la sécurité des biens et des personnes. En fonction du niveau de risque sur les zones concernées, les constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations sont interdits ou autorisés avec prescription.

La troisième étape du PPR, la présentation des enjeux – personnes, biens et activités, éléments du patrimoine culturel menacés – aura lieu au cours du quatrième trimestre 2014. La phase de consultation et d'enquête publique se déroulera au deuxième trimestre 2015. Enfin, l'approbation du PPR est prévue à l'été 2015.

« Nous demanderons qu'une réunion publique soit organisée pour informer la population », conclut Marcel Le Moigne. Une réunion que Marthe Sueur assure avoir réclamée lors de la réunion en sous-préfecture. En attendant, la commune d'Ault n'aura pas les moyens de financer à elle seule sa défense contre les flots. Au printemps dernier, un chantier d'enrochement mené au niveau de la plage d'Onival lui a coûté 150 000 €. « Nous n'aurons pas les moyens de mettre cette somme tous les ans sans endetter la ville comme cela avait été le cas en 1983 pour la construction de la digue, résume Marthe Sueur. De toute façon ne peut mener aucun chantier sans l'accord de l'État. »

VINCENT HÉRY

► Ault environnement organise une réunion publique samedi 23 août à 10 heures, à la salle Daurelly à Ault.